

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 07 avril 2021 à 19 heures

COMPTE RENDU

ETAIENT PRÉSENTS : M. NOLOT Philippe – M. DURAND Christophe – Mme MEGY Marie-Claude - M. RIOST Lionel – Mme DAGONNEAU Céline – M. THOULET Alain - Mme MORLET Béatrice – Mme FONTAINE Valérie - Mme LAGUIGNER Carole – M. GOFFIN Christophe – Mme GAUJOUR Frédérique - Mme COUSIN Hélène – Mme VIODÉ Françoise – M. ARNAUD Cyrille

ETAIT ABSENT EXCUSÉ : M. LATRASSE David a donné procuration à Mme DAGONNEAU Céline

ETAIENT ABSENTS :

1 - Approbation du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2020 de la commune

↳ Le conseil municipal donne son approbation pour le compte de gestion de la commune dressé pour l'exercice 2020 par le receveur municipal visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation, ni réserve.

2 - Compte administratif 2020 et affectation du résultat 2020

Fonctionnement :

Résultat 2019 reporté 99 660,41
Dépenses 2020 659 935,48
Recettes 2020 856 865,92
Résultat de clôture : 296 590,85

Investissement :

Résultat 2019 reporté 32 903,64
Dépenses 2020 241 070,11
Recettes 2020 232 609,72
Résultat de clôture : 24 443,25

Restes à réaliser en investissement :

Dépenses : 420 665,76
Recettes : 241 323,20

Affectation du résultat au compte 1068 : 154 899,31

↳ Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif de la commune pour l'exercice 2020 ainsi que l'affectation du résultat.

Résultat du vote : 14 pour, 0 voix contre, 0 abstention

3 - Budget primitif 2021

COMMUNE

Fonctionnement

Dépenses 926 664,54
Recettes 974 349,54

Investissement

Dépenses 799 254,76
Recettes 799 254,76

↳ Après avoir pris connaissance du budget primitif de la commune pour l'exercice 2020, le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget présenté.

Résultat du vote : 15 pour, 0 voix contre, 0 abstention

4 - Vote du taux des taxes directes locales

Comme chaque année, le taux des taxes peut être augmenté mais il n'est pas nécessaire d'augmenter cette année même si les bases d'imposition sont en baisse notamment en foncier bâti.

2021

Taxe foncière bâtie 39,30 % (15,40 % part Commune + 23,90 % part Département)

Taxe foncière non bâtie 44,17 %

Produit fiscal attendu : 322 902 €

↳ Le conseil municipal vote à l'unanimité les taux ci-dessus.

Résultat du vote : 15 pour, 0 voix contre, 0 abstention

5 - Subventions aux associations

↳ Après étude des dossiers de demandes de subventions des associations locales, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention aux associations ci-dessous :

- Génération Mouvement Heures d'Automne : 500 €
- Comité de Jumelage : 250 €
- Jeunesse Sportive Tannaysienne : 1000 €
- Tannaysie en Fêtes : 750 €

- Association Sportive bouliste : 1000 €
- Radio Flotteurs : 50 €
- Prévention routière : 50 €
- Amis de la bibliothèque de la Nèvre : 80 €
- Les restos du Cœur : 355 €

Total subventions : 4035 €

6 - Dossier DETR : travaux salle des fêtes

Nous avons la possibilité de déposer un dossier de demande de subvention pour la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour les travaux de réfection de la salle des fêtes. Le montant du projet est estimé à 151 024,35 € HT soit 181 229,22 € TTC.

Le plan de financement s'établit comme suit :

- coût des travaux : 151 024,35 € HT
- DETR 40 % : 60 409,74 €
- Autofinancement Commune : 90 614,61 €
- TVA (20 %) : 30 204,87 €
- COUT TOTAL : 181 229,22 € TTC

↳ **Le conseil municipal approuve la réalisation de ce projet pour un montant de 181 229,22 € TTC.**

7 - Questions diverses

🔧 Devis travaux :

🔴 Installation alarme d'incendie aux écoles

Vu la configuration des lieux, il est suggéré d'installer une alarme incendie uniquement à l'école maternelle, un devis a été proposé par l'entreprise MERLIN Jean-Paul pour un montant de 1351,44 € TTC.

↳ **Le conseil municipal accepte le devis présenté.**

🔴 Installation de 3 contacteurs à clés Portail Gendarmerie

Un devis a été établi par l'entreprise Thyssenkrupp ascenseurs pour un montant de 946,84 € TTC

↳ **Le conseil municipal approuve le devis présenté.**

🔧 Renouvellement convention de location à la Croix-Rouge

La convention de location du local situé au rez-de-chaussée et une partie à l'étage du 6 rue d'Enfer consenti à Madame JAVELLE Monique, Présidente de la Croix-Rouge de TANNAY arrive à échéance le 31 mai 2021. Le loyer mensuel s'élève à 80 €.

↳ **Le conseil municipal décide de reconduire cette convention de location selon les mêmes conditions.**

🔧 Commission CCAS

Suite à la dissolution du CCAS, une commission communale d'action sociale doit être composée pour siéger au sein de la commune. Il est proposé de reconduire les membres déjà en fonction pour ce mandat.

↳ **Le conseil municipal accepte la composition de la commission communale d'action sociale comme suit :**

Au niveau des membres élus :

MEGY Marie-Claude, DAGONNEAU Céline, FONTAINE Valérie, MORLET Béatrice

Au niveau des membres extérieurs :

DEVILLIERS Arlette, GUINARD Marie-Noëlle, BREDEAU Bernadette, GRESLE Sylvie

Le Maire,
Philippe NOLOT

